



A l'attention de Monsieur CHIBLI, Vice-Président au sein du Conseil Régional Occitanie

Objet : lettre ouverte de l'intersyndicale CFDT – FAFPT – SUD - UNSA du Conseil Régional OCCITANIE concernant la distribution des livres scolaires et des premiers équipements par les ARL.

Copie : Agent.e.s régionaux, Présidente de Région, Administration, Syndicats de l'Education nationale

Monsieur le vice-président,

Le 19 mai 2025, vous avez rencontré, pendant 1 heure seulement, les organisations syndicales représentatives au sein de la Région Occitanie (CFDT, CGT, UNSA, FAFPT, SUD) pour les informer que la Région souhaite continuer sa politique volontariste de gratuité des manuels scolaires et des premiers équipements à destination des lycéens.

Si cette réunion vous a permis de faire connaissance avec les représentants du personnel de la Région, nous déplorons le temps très court imparti à cette première rencontre ainsi que le ton descendant et directif à l'égard des organisations syndicales. Ces conditions peu engageantes démontrent que nous n'avons pas la même conception du dialogue social.

Vous nous avez informés que la restitution des livres scolaires se déroulerait de la même manière que l'an dernier avec le recrutement de contractuels et de 27 correspondants locaux. Mais pour la distribution des manuels scolaires en septembre 2025, la Région ne recruterait pas de contractuels (environ 250) compte tenu d'un contexte budgétaire difficile. Cela permettrait à la Région de réaliser **une économie de 2 millions d'euros**, dans un contexte d'arbitrages budgétaires. L'achat des manuels sera quant à lui toujours effectué par la Région.

Intersyndicale CFDT CGT FAFPT SUD UNSA – Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée

22 boulevard du Maréchal Juin 31406 TOULOUSE Cedex 9

201 avenue de la Pompignane 34064 MONTPELLIER cedex 02

Syndicat-cfdt@laregion.fr / syndicat-cgt@laregion.fr / syndicat-fafpt@laregion.fr

syndicat-sudct@laregion.fr / syndicat-unsalaregion.fr

Quant aux premiers équipements des élèves, après une phase d'expérimentation, tous les lycées concernés devront les commander et les distribuer.

Vous nous avez indiqué que, selon vous, « *tout le monde doit y mettre du sien* » (autorité fonctionnelle, ARL, documentalistes, AED, CPE, fédérations de parents d'élèves...).

A ce stade, il est important de préciser que cette opération de gratuité des livres scolaires et des premiers équipements n'est pas une compétence obligatoire réglementaire de la Région, ni des autorités fonctionnelles. Il s'agit d'une politique volontariste de la Région comme cela est bien décrit dans la convention bi-partite Région-Lycées. De plus, il est précisé dans cette convention que pour cette opération de gratuité « *la Région met en place les moyens nécessaires à la réussite du dispositif* ».

Or, en l'espèce, la Région romprait ses engagements car les moyens nécessaires ne sont plus mis en place puisque les contractuels dédiés ne sont plus recrutés pour la distribution des manuels.

Nous rappelons que, dans un contexte d'arbitrages budgétaires dont la presse se fait échos en mettant en avant les dépenses importantes engagées dans des domaines hors compétences obligatoires Région, les missions des agents des lycées sont, elles, pleinement dans les compétences obligatoires et sont donc, à ce titre, précisément encadrées (accueil, entretien, maintenance, restauration).

La distribution de matériels pédagogiques n'en fait pas partie, ce que la Région met elle-même en avant pour supprimer les postes de magasinage pédagogique.

La distribution de ces équipements et manuels par les agents des lycées n'est pas conforme aux fiches emplois adoptées en juin 2023 et aux dotations définies en juin 2019.

Contrairement à ce qui a été affirmé lors de la première réunion, le mois de septembre est un mois particulièrement chargé, qui nécessite une importante mobilisation des agents des lycées sur leurs missions réglementaires, notamment lors de gros nettoyage faisant suite à des occupations des lycées pendant l'été. C'est d'autant plus vrai que les effectifs sont insuffisants et que la région remplace de moins en moins, les personnels qui ne sont pas sur postes, pour diverses raisons.

Le travail étant de plus en plus régulièrement effectué en mode dégradé, la question du volontariat des agents sur cette mission non réglementaire ne devrait pas se poser, car cela créera, qu'il s'agisse de volontariat ou non, une surcharge de travail automatique pour les agents qui resteront sur leur poste. Cela risque de créer des tensions en interne.

Rappelant qu'il s'agit avant tout d'arbitrages financiers et de moyens, nos syndicats rappellent que ce n'est pas aux agents régionaux des lycées d'être la variable d'ajustement budgétaire de la Région.

Intersyndicale CFDT CGT FAFPT SUD UNSA – Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée

22 boulevard du Maréchal Juin 31406 TOULOUSE Cedex 9

201 avenue de la Pompignane 34064 MONTPELLIER cedex 02

Syndicat-cfdt@laregion.fr / syndicat-cgt@laregion.fr / syndicat-fafpt@laregion.fr

syndicat-sudct@laregion.fr / syndicat-uns@laregion.fr

Nous rappelons par ailleurs que nous avons demandé lors de cette réunion que la Région, comme elle s'y est engagée dans les conventions avec les EPLE, mette en place les moyens des actions qu'elle entend mener. Des pistes existent et semblent fonctionner dans d'autres collectivités comme l'appel aux fédérations de parents d'élèves, le stockage des livres dans l'établissement, le retrait des manuels scolaires directement en librairies via la carte jeune.

A ce jour, la seule solution qui permettent aux ARL d'intervenir dans ces distributions de manuels scolaires et 1^{ers} équipements conforme à nos statuts est le cumul d'activité sur la base du volontariat des ARL, en dehors du cycle de travail habituel.

Compte-tenu de tous les éléments énoncés ci-dessus, nous vous informons que nous n'assisterons pas à la prochaine réunion, prévue sur une heure, le 19 juin 2025.

Veillez recevoir, Monsieur le vice-président, nos sincères salutations.

Fait à Montpellier/Toulouse, le 17 juin 2025

Les Secrétaires Généraux et Porte-parole des Syndicats CFDT – CGT – FAFPT – SUDCT – UNSA du Conseil Régional Occitanie

Intersyndicale CFDT CGT FAFPT SUD UNSA – Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée

22 boulevard du Maréchal Juin 31406 TOULOUSE Cedex 9

201 avenue de la Pompignane 34064 MONTPELLIER cedex 02

Syndicat-cfdt@laregion.fr / syndicat-cgt@laregion.fr / syndicat-fafpt@laregion.fr

syndicat-sudct@laregion.fr / syndicat-uns@laregion.fr